

# Erratum

Une anomalie a été constaté concernant les apprentis :

En ajoutant les cotisations CSG dans le régime apprentis il n'y a pas de problèmes les cotisations CSG ne se déclenchent que pour les apprentis embauchés avant le 01/03/2025 et sur la partie supérieure à 50% du SMIC.

En ce qui concerne la taxe sur les salaires en revanche elle se déclenche même pour les apprentis embauchés avant le 01/03/2025.

Pour corriger cette anomalie, nous mettons à disposition une nouvelle mise à jour du gestionnaire de rubrique Version 78.

Elle permet de corriger cette anomalie : Les cotisations de taxe sur les salaire ne se déclenchent que si les cotisations CSG se déclenchent.

La mise à jour du GR78 est déjà déployée sur les serveurs d'hébergement.

Pour les autres le fichier GR78 a été mis en téléchargement automatique et sera envoyé ce soir.

Il faut ensuite bien entendu intégrer la mise à jour du gestionnaire de rubrique comme habituellement

---

Revision #5

Created 19 March 2025 14:09:37 by Valéry HUMEZ

Updated 23 March 2025 19:05:42 by Valéry HUMEZ